

# Du changement sur vos avis d'échéances

## Passage du chauffage individuel au chauffage collectif

Suite au raccordement de votre cité au réseau de chauffage urbain, les charges qui sont répercutées sur vos avis d'échéances par l'Office public de l'habitat Seine-Saint-Denis sont modifiées : les coûts du chauffage et du réchauffement de l'eau sanitaire y seront désormais incluses.

En revanche, cette augmentation des charges sur votre avis d'échéance est compensée par la suppression de l'entretien de votre ancienne chaudière individuelle et surtout de vos consommations de gaz, qui évolueront à la baisse (voir note d'information du mois de novembre 2015, relative aux procédures de résiliation ou d'ajustement de votre abonnement gaz).

### ■ Charges chauffage

Une provision correspondant à la charge « chauffage » est calculée au prorata de la taille de votre logement en fonction des coûts facturés par le SMIREC. En effet, l'Office paye désormais une fourniture d'énergie comprenant un abonnement et un coût de consommation d'énergie auprès du

### ■ Détail de l'évolution des charges avant / après raccordement au chauffage collectif

Exemple, montant en euros par mois pour un T3	CHARGES	AVANT travaux	APRÈS raccordement
	Location compteur d'eau froide	1,23	1,23
	<b>Location compteur d'eau chaude</b>	-	<b>1,3</b>
	Charges communes	44	44
	<b>Entretien chaudière</b>	<b>6,23</b>	-
	<b>Acomptes chauffage</b>	-	<b>45</b>
	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11	11
	Provision consommation eau, selon votre consommation	Eau froide : 3,95 €/m <sup>3</sup> -	Eau froide : 3,95 €/m <sup>3</sup> Eau Chaude : 8,51 €/m <sup>3</sup>
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>62,5</b>	<b>102,56</b>



Cité Beaufils à La Courneuve

SMIREC (Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique). Ce syndicat gère le réseau de chauffage de La Courneuve. Pour information, ce réseau de chaleur fonctionne en partie grâce à la géothermie, qui est une source d'énergie renouvelable.

### ■ Charges eau chaude sanitaire

La provision correspondante est quittancée dès le raccordement effectif de votre logement. Elle est établie ou calculée en fonction de vos consommations individuelles et cela nécessite donc la location d'un compteur d'eau chaude.

Le prix de l'eau chaude sanitaire est composé d'une part du prix du mètre cube d'eau froide (3,95 euros) et d'autre part de celui du coût énergétique pour réchauffer l'eau froide jusqu'à 55°C (4,56 euros) ; soit actuellement un total de 8,51 euros le mètre cube.

## Avancement des travaux

- **Logements** : Les dernières cages d'escalier sont en cours de travaux. La fin des interventions dans les logements est prévue pour fin mars 2016.
- **Parties communes** : La rénovation des cages d'escalier et des halls d'entrée s'enchaîneront par la suite.
- **Façades** : Travaux d'isolation terminés.
- **Pose des nouvelles fenêtres** : La campagne de pose des dernières fenêtres a repris. Les dernières fenêtres (celles des rez-de-chaussée, notamment) vont pouvoir être remplacées.



## IMPORTANT : Problèmes concernant les travaux

### ■ Chauffage

De nombreux locataires se sont plaints du chauffage pendant les travaux. En effet, la mise en service nécessite des réglages précis, qui doivent être réalisés par l'entreprise SICRA. Si vous constatez un problème sur votre installation, merci de contacter l'entreprise SICRA (voir coordonnées ci-dessous). Des mesures de températures seront effectuées, ainsi qu'un éventuel rééquilibrage de l'installation de chauffage dans votre logement.

**En aucun cas, vous ne devez procéder à ces réglages vous-même.**

En effet, de nombreuses purges ont été réalisées directement par les locataires, ce qui a pour conséquence de réduire la pression dans le réseau de chauffage et de dérégler l'installation. Nous vous invitons également à vous référer à la précédente note d'information diffusée en décembre 2015 concernant le chauffage collectif.

### ■ Nouvelles portes palières

L'entreprise SICRA nous signale des difficultés pour procéder au remplacement des portes palières.

Nous vous informons que pour des raisons de sécurité incendie, cette prestation est obligatoire. En effet, ces portes palières assurent un degré coupe-feu qui n'est pas assuré pour la plupart des portes aujourd'hui présentes sur le site. De même elles sont garanties anti-effraction. En aucun cas vous ne devez les percer ni rajouter des éléments extérieurs. Cela ferait perdre leur niveau de résistance au feu et anti-effraction. Vous ne devez pas non plus remplacer les canons de porte. Trois jeux de clés sont fournis lors de la pose de la porte. En cas de demande de clés supplémentaires, merci de bien vouloir vous rapprocher de votre Point d'accueil.



Porte palière

## Vos interlocuteurs pendant les travaux

- **En cas de réclamations**, un cahier de liaison sera à votre disposition au Point d'accueil. Vous pouvez y mentionner toutes vos remarques, qui seront examinées chaque semaine en réunion de chantier par l'Architecte, l'Entreprise et le représentant de l'Office.
- **L'entreprise SICRA** au 30, rue Beauvils (logement n°79) à La Courneuve - Tél. 06 24 30 52 08.
- **La Maîtrise d'ouvrage de l'Office public de l'habitat Seine-Saint-Denis**, en charge de cette opération.  
Contact : M. Jean VILLELA - Tél. 01 48 96 99 02.
- **La Délégation de Dugny** de l'Office public de l'habitat Seine-Saint-Denis reste à votre écoute pour les problèmes liés à la gestion courante de votre immeuble et de votre logement.  
Contact : votre Point d'accueil au 37, rue Beauvils à La Courneuve - Tél. 01 48 36 61 84.